

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 18 juin 2024

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 18 juin 2024, à 17h00, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris et en visioconférence.

Le président, François Molinié, ouvre la séance, présente les excuses des membres absents.

Le président revient sur ses premières semaines à la SLC. Il remercie le président Bernard Stirn pour ce qu'il a fait durant son mandat. Cela a été l'occasion de prendre beaucoup de contacts auprès des universitaires, des praticiens et de se rendre compte de la grande notoriété de la Société. La SLC a de nombreux projets et notamment la création de "plateformes" temporaires au-delà des sections. Il y a beaucoup de bonnes volontés à Paris mais aussi dans les différentes régions. Des comités locaux ont été créés récemment à Nice et Toulouse et peut-être à Rennes. L'idée que la SLC doit rayonner partout en France est au cœur de notre préoccupation.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2023

Le président soumet au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 12 décembre 2023. En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur la situation financière de la Société de législation comparée

Le président passe la parole au trésorier, Xavier Lecaron. En 2022, le résultat était déficitaire de 45 000 euros et en 2023, il est encore déficitaire mais ramené à 5 000 euros. Cela est dû au développement des activités de la SLC et à un certain nombre d'économies réalisées sur les frais d'édition et les frais généraux. Certaines recettes ont augmenté et notamment les cotisations. Les frais de fonctionnement et la masse salariale sont restés stables. La trésorerie qui avait baissé ces dernières années est restée stable : 89 000 euros en fin d'exercice.

Le budget prévisionnel 2024 prévoit un excédent de 6 000 euros pour l'exercice 2024. Ce budget est à prendre avec la plus grande prudence dans la prévision. Il est basé sur une grande stabilité des recettes. L'amélioration s'explique par le poste "autres subventions" et les financements d'ouvrages qui restent à un niveau élevé.

Le président soumet les comptes de l'exercice 2023 à l'approbation de l'assemblée.

En l'absence d'observation, les comptes de l'exercice 2023 sont approuvés à l'unanimité.

François Molinié remercie le président Stirn pour ces très bons résultats budgétaires.

3. Informations sur les activités de la SLC et la vie des sections

Marie Gren, secrétaire générale de la SLC, présente les activités depuis la dernière Assemblée et celles à venir, qui sont visibles dans le document distribué aux présents (Annexe 4). La SLC est très active et attractive. De très nombreuses activités, colloques et séminaires sont organisés et la SLC est souvent sollicitée par des personnes extérieures pour soutenir des événements.

Certains présidents de sections évoquent leurs manifestations passées et futures.

Guillaume Rousset, maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3, présente son 2e cycle de conférences de droit comparé de la santé sur la stérilisation à visée contraceptive en droit comparé qui sera organisé entre septembre 2024 et janvier 2025 sous forme de webinaires. Six pays seront présentés et les actes seront publiés dans la *Revue internationale de droit comparé*.

La secrétaire générale passe la parole à Samuel Fulli-Lemaire, rédacteur en chef de la *Revue internationale de droit comparé*, qui est à la recherche d'un nouveau souffle dans la continuité pour la Revue. Un comité de rédaction plus resserré a été constitué pour que la revue soit plus réactive et ainsi la mettre au service d'un projet scientifique plus affirmé.

Le président ajoute que la SLC a pour ambition de communiquer davantage sur la Revue qui doit toujours intégrer la plateforme Cairn.

Nicolas Cornu Thénard, directeur des publications, précise que la plateforme Cairn a repoussé la mise en ligne de nos ouvrages, pour la faire coïncider avec l'inauguration d'une nouvelle plateforme, consacrée au Droit et à l'administration publique. Y figureront, en plus de Tribonien qui est déjà en ligne, la RIDC et plus d'une soixantaine de livres, tous numérisés gratuitement.

Thi My Hanh Ngo Folliot, présidente de la section *Vietnam*, présente sa dernière conférence qui s'est tenue le 25 juin dernier à l'occasion de la venue en France d'une délégation vietnamienne de vingt avocats et arbitres sur l'arbitrage comme mode conventionnel de règlement des litiges.

Didier Le Prado, président de la section *Droit de l'action publique*, informe l'assemblée de l'organisation du colloque annuel de sa section sur la norme environnementale le 27 septembre prochain au Sénat ce qui sera l'occasion de se rapprocher du Sénat.

Béatrice Castellane, président de la section *Arbitrage ADR*, indique aux membres de la SLC que sa section a organisé dans le cadre de la Paris Arbitration Week une conférence intitulée : Actualités OHADA en mars dernier et qui a rencontré un grand succès. La 3ème édition des Journées africaines de l'arbitrage et de la médiation se tiendront les 25 et 26 juillet à Libreville au Gabon (en présentiel et en visioconférence) sur les questions contemporaines en droit de l'arbitrage et de la médiation en Afrique.

Gustavo Cerqueira, professeur à l'université Côte d'Azur, annonce la création du Comité de la Méditerranée - Nice avec le soutien de l'université Côte d'Azur et du CNRS GREDEG. Il remercie la direction de la Société d'avoir soutenu ce projet. Le Comité a déjà organisé et participé à deux événements l'un sur les enjeux contemporains de la comparaison juridique et le second sur l'apport du droit brésilien sur la protection des majeurs et du grand âge.

Catherine Touche, maître de conférences à l'université de Rennes, aborde la création d'un comité local à Rennes. L'objectif est de créer des pôles de droit comparé un peu partout en France et donc à Rennes qui a accueilli ce projet avec beaucoup d'enthousiasme. L'université avec l'école doctorale et le laboratoire IODE espèrent créer une synergie forte entre la SLC, les laboratoires et les jeunes chercheurs.

Le professeur Julien Boudon, président de la section *Japon*, informe les membres que sera organisé avec la Société franco-japonaise de science juridique les 17 et 18 septembre un colloque franco-japonais sur la vulnérabilité. Ces rencontres franco-japonaises ont traditionnellement lieu tous les quatre ans.

Me Frédéric Goldberg, membre de la section *Droit des affaires*, évoque le colloque annuel de la section qui se tiendra le 8 novembre au tribunal de commerce et qui aura pour thème la bonne foi et la loyauté dans le droit des affaires.

François Molinié termine en annonçant que la SLC s'est associée avec la Cour de cassation pour organiser à la fin de l'année une journée sur l'office du juge avec comme ambition de parler du droit comparé et de ses méthodes, et toujours dans l'objectif de faire rayonner la SLC et le droit comparé, nous pourrions organiser en 2025 une nuit du droit comparé.

5. Publications

Nicolas Cornu Thénard, directeur des publications, évoque les publications pour l'année en cours. Les demandes de publications, toutes financées, sont en hausse. Nous allons désormais confier la mise en forme de certains ouvrages à Mme Laurence Wallut, et nous allons être aidés par trois relecteurs supplémentaires pour accélérer notre cadence de publication.

Un nouveau volume de la collection "Colloques" vient de paraître *L'imprévision et le nouveau droit des obligations* sous la direction d'Yves Picod, deux autres volumes devraient rapidement être publiés : *La place de la coutume dans l'océan Indien* et *Les biens communs saisis par le droit. Quelles perspectives?* Le deuxième volume de la collection "Méthode comparée du droit civil" intitulé *Le Code civil enrichi. Méthodes contemporaines d'interprétation législative contraignante hors litige (Argentine, Brésil, Chine, France, Russie)* vient de sortir. À l'automne prochain, sera publié un coffret qui reprendra l'ensemble des ouvrages publiés par la SLC consacrés au droit étranger.

Deux nouvelles thèses seront publiées dans la *Bibliothèque des thèses de droit comparé*, celles de Benoit Jarige et Déborah Thébaud. Enfin le premier volume du recueil des conférences du réseau des présidents des Cours suprêmes devrait paraître à la fin de l'année.

Nicolas Cornu Thénard termine en annonçant la date du prochain Salon du livre juridique organisé par le Conseil constitutionnel et le Club des juristes le 12 octobre prochain auquel la SLC participera comme chaque année.

Le professeur Gustavo Cerqueira ajoute que le premier volume de la collection "Méthode comparée du droit civil" sur l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux vient d'être réimprimé.

6. Questions diverses

Le président revient sur le projet de dossier de mécénat qui était en cours d'élaboration avec une entreprise spécialisée pour fournir une présentation synthétique de la SLC et expliquer quels sont les avantages à soutenir l'association. La direction prise avec ce prestataire n'était pas la bonne. Le projet est toujours d'actualité mais prendra une autre forme.

Le président termine en remerciant les membres de l'assemblée d'être venus aussi nombreux ainsi que l'équipe de la SLC.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

N. Guen

F. A. L.